

HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET L'INSTRUCTION CIVIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET DANS L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER CYCLE EN FRANCE

PROGRAMMES ET CONTENUS OFFICIELS (1)

A. Enseignement élémentaire

Le décret du 7 août 1969 modifie profondément programmes et contenus de l'enseignement élémentaire. L'histoire et la géographie « traditionnelles » disparaissent et sont remplacées par des « disciplines d'éveil » dont le contenu n'a pas été fixé de façon précise. Le « tiers temps pédagogique » consacre le caractère obligatoirement actif et dynamique de nos disciplines, leur rôle d'éveil. Des éléments d'histoire et de géographie, une soigneuse initiation à un vocabulaire simple mais précis et aux méthodes historique et géographique doivent être introduits au travers d'exercices, activités et travaux divers. Aucun « programme » officiel n'a remplacé les anciens ; de nouvelles « instructions » officielles ne sont pas venues figer, canaliser le mouvement de recherche qui a lieu dans toutes les écoles primaires.

B. Programmes officiels de 1^{er} cycle

L'« instruction civique », si souvent encore distribuée au hasard des emplois du temps des professeurs de l'enseignement secondaire, est inscrite au Bulletin officiel de l'Education nationale (2) aux côtés de l'histoire et de la géographie, dans le cadre des « disciplines d'éveil » en 6^e et en 5^e ; pour l'horaire des classes de 4^e, figure l'expression « groupe d'histoire, géographie, instruction civique ». L'idée qu'il s'agit de disciplines d'un même domaine est évidente et semble s'officialiser dans l'enseignement secondaire.

Revenons un peu sur *l'évolution récente des programmes officiels de 1^{er} cycle*.

— Programmes d'histoire

Il y a dix ans, ils n'étaient pas semblables dans les divers établissements : cours complémentaires puis C.E.G., collèges d'enseignement

(1) Cet article, publié avec l'aimable autorisation de Madame L. Marbeau, est extrait du Bulletin de Liaison n° 18 - Institut national de recherche et de documentation pédagogiques - Service des Etudes et recherches pédagogiques - Section des Sciences humaines et économiques.

(2) Avril 1970 — Arrêtés du 19 mars 1970 et du 17 février 1970.

court, d'une part, et lycées (enseignement long), d'autre part. Dans le premier cas, il fallait étudier toute l'histoire de la 6^e à la 3^e (les élèves quittant l'école après le B.E. ou le B.E.P.C.), ce qui expliquait les lourdes tranches d'histoire qui se succédaient dans chacune des quatre classes du 1^{er} cycle court de l'Antiquité à 1939. Dans le second cas, la matière historique était davantage répartie entre les sept années de scolarité de l'enseignement « long » : à titre d'exemple, rappelons que les notions de préhistoire, l'Orient, la Grèce et Rome figuraient au programme des 6^{es} d'enseignement court, alors que les élèves des lycées étudiaient au même moment les notions de préhistoire, l'Orient et la Grèce seulement.

Depuis quelques années (arrêté du 7 mai 1963), l'unité des programmes d'histoire et géographie avait été refaite entre les divers premiers cycles, si bien que tous les élèves étudiaient l'histoire des origines à 1870 de la 6^e au B.E.P.C. (3). Cette situation était paradoxale : la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans ; tous les jeunes Français suivent désormais les études du premier cycle. N'était-il pas logique, et souhaitable, de leur présenter au cours de ces quatre années d'études obligatoires l'histoire des origines à nos jours, l'histoire contemporaine étant par surcroît celle qui intéresse le plus les adolescents ? Il semble que ce souci ait dicté — en ce qui concerne l'histoire — l'arrêté du 10 septembre 1969 (B.O.-E.N. octobre 1969), qui fixe les nouveaux programmes de 1^{er} cycle du second degré : de la 6^e à la 3^e, l'histoire sera désormais étudiée des origines à nos jours.

— Programmes de géographie

Ce même arrêté introduit une importante *réforme* officielle en *géographie* (et non ce que nous pourrions appeler pour l'histoire un aménagement). La géographie générale est supprimée en classe de 6^e ; elle était jugée trop difficile pour des enfants de 10 à 12 ans par beaucoup d'enseignants. Le nouveau programme officiel de 1^{er} cycle comporte désormais en géographie le continent africain en 6^e, l'Amérique, l'Asie, l'Océanie et les pôles en 5^e ; la classe de 4^e est toujours consacrée à l'Europe et la 3^e à la France. (Notons cependant la suppression dans cette dernière classe de la géographie des anciennes colonies et territoires français d'Afrique, puisque ce continent doit être sérieusement inventorié en 6^e).

L'arrêté du 10 septembre 1969 ne comporte pas seulement la liste des matières inscrites aux nouveaux programmes. Il comporte des *explications*.

L'explication du programme d'histoire le précède. Le professeur doit « présenter l'ensemble de la fresque historique et aborder les prin-

(3) L'ancien programme des classes de 3^e portait sur la période 1715-1870. En classe de seconde, le programme officiel d'histoire comportait et comporte encore l'histoire contemporaine de 1789 à 1848. Cette « répétition » des contenus n'était pas sans poser des problèmes dans certaines classes de seconde.

cipaux thèmes indiqués » ; mais il est invité à rénover, à adapter son enseignement : il « conserve, à l'intérieur de ces grandes rubriques, en fonction des intérêts et du niveau de la classe, toute liberté de choix... ». Ce texte ouvre même des possibilités officielles de recherche : « Il est même admissible que certains professeurs tentent des expériences pédagogiques en dehors des programmes officiels... mais en assumant toutes leurs responsabilités d'éducateurs et en acceptant le contrôle de l'inspection intéressée par tout progrès possible de l'enseignement. »

En géographie, il est conseillé de préciser *in situ* les notions et le vocabulaire de géographie générale tout au long de l'étude des diverses régions du monde, de la 6^e à la 3^e.

— Programmes d'instruction civique

Les programmes officiels (arrêté du 10 septembre 1969) d'instruction civique dans le 1^{er} cycle comportent la commune en 6^e, le département et la région en 5^e, l'organisation économique et la vie sociale (à l'échelon de la commune, du département et de la région) en 4^e, la vie administrative, l'organisation politique et l'effort français en 3^e. En 6^e et en 5^e s'y ajoutent quelques leçons sur le Code de la route.

L'horaire de l'instruction civique, longtemps limité à une demi-heure par semaine dans toutes les classes, a été fixé à une heure hebdomadaire en 6^e et en 5^e, mais n'a pas encore été augmenté en 4^e et en 3^e.

Les modifications apportées par l'arrêté du 10 septembre 1969 concernent les classes de 5^e et de 3^e. Au département a été ajoutée la région en classe de 5^e (province historique et région actuelle) ; en 3^e ne figuraient au programme que l'organisation administrative et l'effort français ; on a introduit une étude de l'organisation politique de la France (étude sommaire de la Constitution : le président de la République, le Parlement).

L'explication du programme définit clairement les buts :

- « 1) Aller de l'environnement le plus proche, la commune, vers les horizons les plus larges, le département, la région.
- 2) Aller des faits les plus simples et les plus concrets aux notions plus abstraites et plus complexes.
- 3) Etudier les faits administratifs et politiques, mais plus encore les faits économiques et sociaux.
- 4) Partir de l'étude du milieu...

» Elle (l'instruction civique) doit être donnée de la façon la plus concrète, la plus vivante, la plus active... participation des élèves : enquêtes, petits exposés, expositions (4). »

(4) C'est tout à fait dans cet esprit que nous avons construit notre expérience d'étude des milieux en 6^e et en 5^e.

Terminons ce rapide tour d'horizon en notant *quelques problèmes* :

— *en histoire*, la matière à enseigner au cours du 1^{er} cycle est considérable : toute l'histoire de l'humanité, des origines à nos jours. L'autorisation d'alléger et de choisir pose le très délicat problème des options à effectuer ;

— *en histoire, géographie et instruction civique*, les programmes officiels permettent difficilement une coordination, une approche pluridisciplinaire. En 6^e, les élèves passent d'une heure à l'autre de l'Antiquité à la géographie de l'Afrique ou au milieu local. Il n'y a pas plus d'unité de contenus en 5^e et en 4^e. Seuls les programmes de 3^e permettent de réelles coordinations en histoire, géographie et instruction civique.

Les programmes officiels français de nos disciplines consacrent en fait la spécificité de chacune d'entre elles (ce qui se conçoit) et leur « cloisonnement » ⁽⁵⁾.

Alors que de très nombreux professeurs s'interrogent sur les méthodes et contenus de leur enseignement, et que de nouveaux programmes de 1^{er} cycle viennent d'entrer en vigueur, il paraît intéressant de connaître l'évolution de nos disciplines dans d'autres pays du monde, dans les enseignements élémentaire et secondaire.

L. MARBEAU.
NOVEMBRE 1970.

(5) Ce cloisonnement existe non seulement dans l'esprit des élèves, mais aussi dans les nôtres. Un de nos tests de connaissances ne propose-t-il pas en 6^e des questions de localisation sur carte muette en histoire (Grèce - Egypte...) et sur une autre carte en géographie (Afrique). Toutes ces localisations appartiennent pourtant au seul domaine géographique...